



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport****Troisième session**

Genève, 10 et 11 juillet 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session^{1, 2, 3}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 10 juillet 2017, à 10 heures, dans la salle VIII

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 00 39).

² Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=GWYm0X ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports durables de la CEE : www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_03.html. Le formulaire d'inscription est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE, à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>).

³ Le présent document a été soumis tardivement faute de ressources.



4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation.
5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.
7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts est invité à adopter son ordre du jour.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/5

2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts

Les membres du Groupe passeront en revue des modèles, des méthodes, des outils et de bonnes pratiques mis en œuvre au niveau national et éventuellement au niveau international pour évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport.

Les membres du Groupe sont invités à faire part de leur expérience en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction des infrastructures de transport et à contribuer à la réalisation du mandat du Groupe.

3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée

Les membres du Groupe souhaiteront sans doute examiner le document officiel ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1 sur la terminologie relative aux coûts de construction des infrastructures de transport intérieur, établie au niveau national ou dans le cadre d'une organisation internationale, employée dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le principal objectif de cet examen devrait être d'analyser cette terminologie et de convenir d'une liste spécifique, assortie d'explications précises, afin d'établir un glossaire des termes arrêtés, accompagné des explications qui s'y rapportent.

Les membres du Groupe sont également invités à présenter la terminologie relative aux coûts de construction des infrastructures de transport intérieur établie dans leur pays afin de modifier le projet de document susmentionné.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1

4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner des questions et des sujets de préoccupation relatifs aux coûts de construction des infrastructures de transport et aux besoins en matière d'évaluation comparative pour les différents modes de transport

intérieur (route, rail, navigation intérieure, transport intermodal, liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, nœuds intermodaux et centres logistiques).

5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être faire le point sur la structure de son rapport final, qui avait été examinée à sa précédente session, et notamment sur les recommandations et propositions aux membres de la CEE concernant l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport complet sur ses réalisations, assorti de recommandations générales.

Le Groupe souhaitera sans doute examiner, modifier et approuver le document officiel ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2, élaboré par la délégation turque avec le concours et l'appui des experts des transports routiers et contenant le questionnaire destiné à recueillir des informations sur les coûts de construction dans le secteur routier.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts voudra peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt au regard de ses travaux.

7. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts voudra bien prendre note du fait que sa quatrième session se tiendra en principe à Genève les 16 et 17 octobre 2017.

8. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
